

# BULLETIN

DE LA

## SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE

DE

L'ARRONDISSEMENT DE SENLIS (OISE)

(MENSUEL)

---

**N° 346 — Juin 1912**

---

SENLIS

IMPRIMERIE E. VIGNON FILS

1, rue Saint-Pierre

—  
1912

## SOMMAIRE

Procès-verbal de la séance du 14 mai 1912.  
Concours agricole de Charleville.  
Pulpes de sucrerie et de distillerie.  
Valeur du fumier.  
La Motoculture.  
La Commission sénatoriale et l'impôt sur le revenu.  
Mercuriale du Marché de Senlis. — Marché de la Villette.

## Tarif des Annonces

Les annonces à insérer dans le Bulletin de la Société, en dehors du texte et sans garantie de sa part, sont tarifées ainsi qu'il suit pour chaque insertion :

Une page .....	10 fr. » »
Une demi-page .....	5 » »
Un quart .....	2 50
Un huitième .....	1 25
Un seizième .....	0 75
Petites annonces de 25 mots..	0 25

Il suffit d'en adresser le texte avec un mandat-carte du prix du tarif à M. LELIÈVRE, trésorier de la Société d'Agriculture, à Senlis.

## Annonces gratuites pour les Membres de la Société

Nous rappelons à MM. les Membres de la Société qu'ils ont droit dans le Bulletin à trois annonces de suite, de six lignes chacune.

Ils peuvent ainsi, sans intermédiaire, vendre et acheter à bon compte beaucoup de leurs produits, de leurs instruments et de leurs animaux à l'avantage de l'acheteur et du vendeur.

*Le Gérant* : L. FAUTRAT.

# BULLETIN

DE LA

## SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE

DE L'ARRONDISSEMENT DE SENLIS (OISE)

N° 346. — Juin 1912.

### Compte Rendu des Travaux de la Société

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU MARDI 14 MAI 1912

PRÉSIDENT DE M. LÉON MARTIN, PRÉSIDENT

La Société s'est réunie à la Mairie, dans la salle du Conseil municipal.

Étaient présents : les Membres du Bureau.

La Société a décidé de tenir son Concours bisannuel dans le canton de Senlis en 1913.

Elle a nommé les membres de la Commission qui doit visiter les fermes du canton pour l'obtention des primes d'honneur.

Les cultures sont classées en trois catégories de grande, moyenne et petite culture.

La Commission devra en outre tenir compte des spécialités qu'elle pourra rencontrer et qui mériteront d'être récompensées à part.

Elle commencera ses travaux par l'examen des récoltes en 1912, c'est-à-dire au mois de juillet prochain.

M. Ferry, membre du Bureau, est choisi pour présider la Commission.

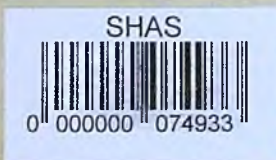
MM. Louis Bataille, du Plessis-Belleville, Albert Martin, d'Ermenonville, Obry fils, de Creil, Edme Parmentier, de Saint-Mard, Anatole Proffit, de Bouillancy, lui ont été adjoints.

La Société a chargé M. le Président d'adresser à MM. les Sénateurs et Députés les vœux suivants :

1° Elle proteste avec énergie contre l'application de l'impôt sur le revenu aux bénéfices agricoles ;



Notice : 14265  
CB : 7402



2° Elle continue à protester contre la suppression des droits de douane sur les céréales, sur les blés et aussi sur les maïs et les mélasses ;

3° Elle émet un vœu favorable à la réforme du commerce de la viande de boucherie et particulièrement à une organisation plus économique au point de vue du transport, du commerce et de la qualité par l'abatage aux lieux de production ;

4° Elle émet le vœu que, conformément à ce qui se passe en Allemagne, les enfants des écoles primaires dans les communes rurales soient autorisés à travailler en été aux travaux légers de l'agriculture tels que les récoltes des fourrages et des céréales et au démariage des betteraves pendant les jours favorables à ces opérations.

*Le Président,*  
LÉON MARTIN.

*Le Secrétaire,*  
LÉON FAUTRAT.

---

## Concours central agricole de Charleville

---

C'est par le Concours de Charleville qu'a été inaugurée la série des Concours centraux agricoles en 1912. Ces concours constituent, comme on sait, une innovation. Ils sont substitués aux concours nationaux qui avaient remplacé les anciens concours régionaux. Ces concours nationaux, qui revenaient à intervalles de deux années d'abord, puis de quatre années, toujours dans les mêmes villes, ont été condamnés par la pratique. En outre, ces concours ne coïncidaient que tout à fait exceptionnellement avec les concours des primes d'honneur et des prix culturels dont le cycle est régulier, et la proclamation des récompenses pour ces derniers concours manquait le plus souvent de l'éclat auquel elle a légitimement droit. Pour concilier les plaintes soulevées par les concours nationaux et le désir de donner la solennité qu'elle mérite à la distribution des récompenses des concours de primes d'honneur, le ministère de l'Agriculture a imaginé les concours centraux, qui vont se dérouler pendant une série de semaines.

La conception se justifie facilement. Mais il était facile de prévoir qu'elle déroutait quelques esprits. Certains ont voulu y voir un retour pur et simple, sous un autre nom, aux anciens concours régionaux, et ils ont prédit, lorsque les programmes en ont été connus, que les concours centraux seraient des concours régionaux réduits. Mais il convient d'observer que, depuis un certain nombre d'années, les concours spéciaux de races ont été multipliés, et

qu'il eût été impossible d'en maintenir le plus grand nombre, si l'on avait donné aux nouveaux concours la même ampleur qu'aux anciens concours régionaux. Pour assurer de l'importance aux concours centraux, sous le rapport des expositions de bétail qui frappent toujours le plus vivement l'attention, il est tout indiqué qu'on les fasse coïncider avec les concours spéciaux de races là où cette combinaison est possible. Ailleurs, on leur donnera cette importance par la participation des Associations agricoles locales, en incitant celles-ci à y faire valoir quelques-unes des principales branches de la production agricole dans leur circonscription. Provoquer cette entente, non pas quelques semaines avant le concours, mais dans les années précédentes, puisqu'on sait d'avance à quelle date ces concours surviendront, tel est un des rôles que doivent assumer les organisateurs de ces concours.

Le Concours de Charleville donne un exemple frappant des avantages de cette combinaison. Au point de vue strictement officiel, il n'est ouvert que pour deux races bovines, la race hollandaise et la race bleue, et pour une seule race ovine, celle des mérinos de la Champagne et de l'Ile-de-France ; il paraissait donc condamné à des proportions médiocres, si l'initiative locale n'était pas intervenue. Le Syndicat des agriculteurs des Ardennes a organisé un concours de chevaux de la race de trait ardennaise ; de nombreux éleveurs ont répondu à son appel, si bien que l'exposition chevaline est devenue la partie principale, le *clou* du concours. L'union de cette exposition et du concours officiel a formé un ensemble dont on doit reconnaître le très réel intérêt.

Organisé avec goût sur les prairies du bord de la Meuse, le concours présentait un aspect très attrayant, et les visiteurs y affluèrent tant que le soleil voulut bien se montrer ; mais des brouillards froids, fréquents dans ces régions, assombrirent trop souvent l'horizon. M. Comon, inspecteur général de l'Agriculture, et M. Simonin, inspecteur général des Haras, se partageaient la direction des opérations avec leur habileté et leur bonne grâce coutumières.

Comme nous l'avons indiqué plus haut, l'exposition bovine se partageait entre deux races, la race hollandaise et la race bleue du Nord. La première était de beaucoup la plus importante : sur 83 animaux inscrits au programme elle en comptait 67, c'est-à-dire les quatre cinquièmes. L'autre catégorie était d'ailleurs aussi faible par la qualité que par la quantité.

Les aptitudes laitières de la race hollandaise sont universellement connues ; c'est pourquoi elle est très appréciée dans le département des Ardennes : MM. Dauchy, Bosquet, Vaillant et quelques autres représentent l'élevage local ; MM. Delsart, Gamez, Lepers sont venus du département du Nord ;

**M. Lucien Boisseau**, du département de l'Oise. **Les récompenses se partagent entre les uns et les autres, parce qu'il y a un nombre respectable de bons animaux ; mais quand il s'agit du prix d'ensemble, pour lequel une demi-douzaine de lots étaient présentés, ce prix échoit, sans la moindre hésitation, à M. Lucien Boisseau, dont le lot était d'une valeur exceptionnelle, non seulement par les qualités individuelles des animaux, mais encore et surtout par leur homogénéité frappante.** A signaler encore une excellente bande de vaches laitières hollandaises à M. Dauchy.

Introduite de Belgique où elle forme la grande masse de la population bovine dans le Hainaut et le Brabant, la race bleue du Nord ne se présentait pas au concours sous des dehors bien avantageux. Peu d'animaux, et surtout peu de bons. Toutefois, M. Lengrand a remporté le prix d'ensemble avec un assez bon lot, relevé surtout par un taureau qui méritait tous les suffrages.

On a vu que l'exposition ovine ne comportait qu'une seule catégorie, consacrée au mérinos de la Champagne et de l'Ile-de-France. Cette classification paraît un peu trop simplifiée : en effet, les mérinos de l'Ile-de-France ou du Soissonnais se séparent de ceux de la Champagne par des caractères secondaires, si l'on veut, mais qui suffisent pour les distinguer facilement, comme la taille et la nature de la toison. C'est pourquoi les éleveurs sont unanimes à demander que des sections spéciales soient ouvertes pour chacun de ces types ; on doit espérer que ces vœux seront entendus. Les mérinos du Soissonnais étaient présentés par M. Henri Conseil et M. Adrien Leroux ; ceux de la Marne, par M. Fernand Chevalier, M. Marcoux-Hédoin, M. Paul Quénet, M. Leroux-Libert et M. Paul Tassot. Les lots, à quelques types qu'ils appartiennent, se rapprochaient volontiers les uns des autres. Le prix d'ensemble a été attribué à M. Chevalier dont la grande valeur comme éleveur et comme agriculteur est bien établie.

Petite exposition pour les races porcines ; seuls, quelques éleveurs de Nancy figurent au concours : d'une part, quelques craonnais ou normands-craonnais, d'autre part, des yorkshires ou des yorkshires-craonnais garnissent les cases. Un éleveur bien connu pour ses nombreux succès antérieurs, M. Parisot, de Nancy, remporte les prix d'ensemble.

Plus restreintes encore sont les expositions d'animaux de basse-cour et de produits. Si, dans cette dernière partie du concours, on fait abstraction des deux magnifiques collections de la maison Denaiffé, de Carrignan (Ardennes), et de la Maison Vilmorin-Andrieux, de Paris, il reste peu de choses à

signaler. Des médailles d'or ont été attribuées pour leur ensemble à ces deux exposants ; en outre, MM. Vilmorin-Andrieux ont reçu une autre médaille d'or pour une très importante collection de légumes frais, et M. Denaiffé une médaille d'or pour de très intéressantes séries de plantes florales. M. Hanus, horticulteur à Charleville, égale le concours par de belles collections de plants de conifères et de plantes florales.

M. l'abbé Coquet, curé de Contreuve (Ardennes), a acquis une grande notoriété par l'importance de son élevage d'abeilles, qui a atteint 500 ruches ; la qualité de ses produits est reconnue par une médaille d'or. Un modeste cultivateur de Bouconville, M. Lamontagne, montre aussi de bons échantillons de miel et de cire.

Le nouveau directeur de l'École pratique d'agriculture de Reithel, M. Lemasson-Morinière, montre une importante collection de matériel d'enseignement et d'objets de cours, qui lui valent, avec de nombreuses félicitations, une médaille d'or bien placée.

Sans avoir l'importance sur laquelle on aurait pu compter, l'exposition des machines présentait néanmoins un ensemble intéressant. Parmi les principaux exposants, on doit citer M. Pilter pour sa collection d'appareils de tous genres, MM. Puzenat et fils pour leurs instruments aratoires, leurs râpeaux et leurs faneuses ; la Société « la France », M. Bernet-Charoy pour ses charrues et ses rouleaux, la Société française de Vierzon, M. Noël pour ses pompes, MM. Simon frères, de Cherbourg, M. Marot, pour ses trieurs, les machines Ventzki, les semoirs Gougis, etc. Parmi les nouveautés figurent un avant-train de M. Flaba-Thomas, ingénieusement imaginé.

\*  
\* \*

Après avoir parcouru les différentes sections du concours, on arrive à la partie capitale : l'exposition des chevaux de la race de trait ardennaise, organisée sur l'initiative du Syndicat des agriculteurs des Ardennes et avec la collaboration du Stud-book ardennais. On doit féliciter le président du Syndicat, M. le sénateur Fagot, agriculteur émérite, du succès de cette entreprise : 137 animaux, dont 59 mâles et 78 pouliches et juments, figurent au programme ; ils sont exposés par 74 éleveurs, dont 64 appartiennent au département des Ardennes, 8 étant venus de Meurthe-et-Moselle, 2 de la Meuse et de la Haute-Marne. Une dizaine d'animaux à peine ont manqué à l'appel. C'est la première fois qu'on se trouve en présence d'une semblable manifestation de cet élevage.

On a beaucoup disserté sur la race chevaline ardennaise. D'après les récits

des générations antérieures, l'ancienne race, robuste et alerte, avait été abâtardie, si l'on peut employer cette expression, par l'infusion du sang anglo-normand. En fait, on n'obtenait avec ces étalons dans le pays des Ardennes et en Lorraine, que des produits esflaqués, sans vigueur, rebutés par la remonte, disqualifiés par le commerce. L'élevage était donc réellement ruineux, lorsqu'il y a une vingtaine d'années quelques agriculteurs eurent l'initiative d'aller chercher des étalons dans les Ardennes belges, et de leur donner, parmi les juments de pays, celles qui avaient conservé leur ancien fond de solidité. Les premiers succès inspirèrent confiance, et bientôt l'exemple devint contagieux; on reprit l'espoir dans l'élevage du cheval, et les petits cultivateurs eux-mêmes s'y adonnèrent avec ardeur: aujourd'hui, la production du cheval fait la fortune du pays, la remonte et le commerce se disputent les produits, tous les chevaux sont bien vendus. Cette transformation n'a pas été exclusive au département des Ardennes, elle a marché parallèlement dans la Lorraine française, et les résultats y ont été les mêmes, quoiqu'ils y soient encore moins généraux. C'est surtout dans l'arrondissement de Lunéville qu'ils se sont accusés jusqu'ici.

Comme on l'a dit, 137 animaux devaient se disputer les 57 prix inscrits au programme, dont 26 d'une valeur totale de 4.800 francs pour les mâles, et 31 d'une valeur de 5.200 francs pour les femelles. La lutte a été très vive, car la plupart des animaux étaient réellement bons et beaucoup étaient très bons. L'influence exercée par le stud-book ardennais dans le sens d'une sélection raisonnée était manifeste: conformation solide jointe à une excitabilité bien accusée, bonnes articulations, bons pieds, aplombs réguliers, allures vives, telles sont les qualités qui se manifestent avec entrain et qui font de l'ardennais français un remarquable cheval de trait léger, de plus en plus apprécié.

La liste des prix donnera les noms des lauréats dans les diverses catégories. Il serait impossible d'entrer dans les détails sur le classement, mais il convient de constater que les jurys ont été unanimes à reconnaître que les animaux classés aux premiers rangs étaient de remarquables animaux de tête.

\* \* \*

La Fédération des Associations agricoles de la région du Nord-Est a tenu son congrès annuel le 25 mai, à l'occasion du concours. Une centaine de délégués, appartenant à tous les départements de la région, y assistaient. M. Pol Labbé, président du Cercle agricole de Mézières, présidait en l'absence de M. Papelier, président de la Fédération; il était assisté de M. de Crevoisier, secrétaire général de la Fédération.

La production du lait se développe de plus en plus dans les Ardennes. La race hollandaise domine dans les herbages, mais la pauvreté relative de son lait en matière grasse entraîne maints conflits avec la police, à propos des règles imposées par le service de la répression des fraudes sur les limites de la quantité de matière grasse que le lait doit contenir pour être considéré comme pur. Dans un rapport très documenté, M. Colmart a rappelé ces conflits et il a signalé les solutions arbitraires qui sont intervenues de la part des tribunaux. La discussion qui a suivi a montré que la limite de 30 grammes de matière grasse par litre, imposée comme minimum, ne répond pas à toutes les circonstances et qu'il est impossible de la maintenir comme absolue.

M. Lieutaud, au nom de la Société d'agriculture de Verdun, a rappelé que, dans les concours de l'Etat, on confond, sous le nom d'ardennais, les chevaux de gros trait du Nord et les vrais chevaux ardennais. Le Congrès a demandé que cette confusion disparaisse, et qu'une catégorie spéciale soit ouverte pour les chevaux ardennais de la région du Nord-Est. Cette distinction est, d'ailleurs, très nette dans les concours de Belgique, où le cheval brabançon n'y est pas confondu avec le cheval de l'Ardenne; ce dernier y conserve son nom d'ardennais et sa place, tandis que l'autre est le cheval belge.

Sur le rapport de M. Bailly, le Congrès a émis le vœu que les prestations soient supprimées sur les chemins vicinaux, et que ces chemins soient entretenus au moyen de centimes départementaux. Les transformations opérées dans les moyens de transport justifient cette modification à la loi de 1836.

Le Congrès s'est rallié unanimement aux protestations très bien présentées par M. J. Pèrette, contre l'arbitraire apporté par l'administration des manufactures de l'Etat aux allocations de nicotine pour les usages agricoles.

M. Paul Genay a rappelé l'importance de l'organisation des syndicats d'élevage.

On doit signaler des vœux en faveur de l'extension des écoles ménagères ambulantes, de l'inscription de l'anémie pernicieuse du cheval dans la liste des maladies contagieuses, une discussion sur l'application obligatoire de la tuberculine à tous les jeunes animaux bovins, a montré combien cette question est délicate et d'une pratique difficile.

Les résultats obtenus par M. Herrgott, sous-préfet de Toul, pour propager le reboisement en Lorraine, ont été exposés au Congrès et unanimement approuvés.

Henry SAGNIER.

\* \* \*

M. Lucien BOISSEAU a remporté :

2<sup>m</sup>e prix des taureaux de 18 mois, race hollandaise ;

1<sup>er</sup> prix des taureaux de 3 ans, —

1<sup>er</sup> prix des génisses de 18 mois, —

3<sup>m</sup>e prix des génisses de 3 ans, —

Le prix d'ensemble de la race hollandaise.

## Pulpes de sucrerie et de distillerie

M. Ammann Louis a fait sur les différentes pulpes des études fort complètes qui lui ont fourni les données suivantes suivant que la pulpe provient d'usines employant la diffusion ou la macération.

### I. — Sucrerie (diffusion)

	A	B	C
Matières azotées totales . . . . .	7.68	8.00	9.06
Matières albuminoïdes . . . . .	7.43	7.07	8.75
Matières minérales . . . . .	14.43	4.58	4.01
Acide phosphorique . . . . .	0.20	0.23	0.21
Matières grasses . . . . .	0.16	0.12	0.18
Extrait alcoolique . . . . .	0.56	1.68	1.40
Cellulose saccharifiable . . . . .	26.80	34.24	33.10
Cellulose brute . . . . .	16.84	18.06	17.52

### II. — Distillerie par diffusion.

	A	B	C
Matières azotées totales . . . . .	9.37	10.00	12.37
Matières albuminoïdes . . . . .	8.75	9.18	8.31
Matières minérales . . . . .	6.84	8.72	12.55
Acide phosphorique . . . . .	0.30	0.53	0.77
Matières grasses . . . . .	0.38	0.42	0.64
Extrait alcoolique . . . . .	0.73	2.92	15.10
Cellulose saccharifiable . . . . .	31.24	28.54	20.74
Cellulose brute . . . . .	18.84	17.96	12.40

### III. — Distillerie par macération.

	A	B	C
Matières azotées totales . . . . .	13.25	11.18	12.12
Matières albuminoïdes . . . . .	9.62	8.31	8.75
Matières minérales . . . . .	20.20	16.14	16.39
Acide phosphorique . . . . .	1.04	0.77	0.90
Matières grasses . . . . .	0.70	1.04	0.96
Extrait alcoolique . . . . .	11.32	12.38	15.26
Cellulose saccharifiable . . . . .	18.10	20.20	17.00
Cellulose brute . . . . .	13.54	13.62	13.24

Suivant les usines, les pourcentages des éléments azotés, albuminoïdes et minéraux et ceux de l'extrait alcoolique varient dans des proportions notables, mais ils sont beaucoup plus élevés dans les pulpes de macération que dans celles de diffusion ; et la conclusion qui se dégage nette et précise de ces résultats est que le liquide d'extraction exerce, sur la composition du résidu correspondant, une influence qui n'était jusqu'ici qu'empiriquement soupçonnée. Le travail de M. Ammann apporte donc une contribution à la connaissance des matières résiduelles de sucrerie et de distillerie destinées à l'alimentation de bétail et l'on ne saurait vraiment lui marchander les félicitations.

Constatant, en conséquence, que la pulpe de macération est d'une bien plus grande richesse nutritive que la pulpe de sucrerie, et les produits de diffusion de distilleries, résultant de l'épuisement des cossettes par la vinasse mouillée, sont intermédiaires ; que la pulpe A de la distillerie par diffusion, obtenue avec de l'eau presque pure, se rapproche beaucoup, par sa composition chimique, des pulpes de la sucrerie tandis que la pulpe C, également de la sucrerie de diffusion, mais provenant de l'épuisement par la vinasse, présente une frappante analogie avec les pulpes de macération des plus modestes distilleries rurales, conduites par le producteur de racines, l'auteur ajoute en propres termes : « Les chiffres des matières minérales ne nous apprennent rien, car selon que les betteraves ont été plus ou moins bien lavées, il reste dans la pulpe une proportion de terre plus ou moins considérable ; mais le chiffre indiquant les doses d'acide phosphorique est au contraire très instructif. L'extrait alcoolique est beaucoup plus élevé pour les pulpes de distillerie en général, à cause d'une circonstance particulière au travail de la distillerie : on ajoute de l'acide sulfurique sur les cossettes, pour protéger ultérieurement la levure contre l'envahissement des ferments étrangers, et l'acide sulfurique, pendant tout le temps que dure l'extraction du sucre, peut attaquer la cellu-

lose et en solubiliser une partie; c'est cette partie qui vient augmenter le poids de l'extrait alcoolique; la même remarque explique aussi pourquoi les pulpes de sucreries, non acidifiées, sont plus riches que les pulpes de macération en cellulose saccharifiable. Mais les pulpes de macération étant plus riches en parties solubles, sont de ce fait plus facilement assimilables pour les animaux. Si les distilleries agricoles, travaillant à la vinasse, font un travail moins industriel que celui des sucreries, elles produisent comme résidu un aliment d'une qualité supérieure et d'une digestion plus facile... La composition de la pulpe est due, non pas à l'appareil dans lequel on a travaillé les betteraves, mais bien à la nature du liquide qui a servi à extraire le sucre. »

De sorte que, tenant compte de la grande différence existant dans les liquides extracteurs, il serait de toute logique, comme M. Ammann le propose d'ailleurs, de remplacer les qualificatifs : pulpe à l'eau, pulpe à la vinasse. Les éleveurs seraient ainsi immédiatement fixés sur la valeur alimentaire du produit qu'ils réservent à leurs animaux.

## Valeur du Fumier

La détermination de la valeur du fumier au point de vue de son prix de revient à la ferme et de sa valeur fertilisante est une opération fort laborieuse qui a toujours fait reculer les praticiens. Pour les décider à s'en occuper, la Société agricole allemande D. L. G. a offert un certain nombre de prix en espèces aux cultivateurs qui donneraient les meilleures solutions de la question. Le premier prix est échu à l'agronome Schulze, dont nous allons résumer les intéressantes observations. Le travail de Schulze porte sur huit exploitations :

- A. Terre sablo-argileuse bien travaillée, possédant à 52 centimètres de la surface une assise argileuse.
- B. Terre bien soignée, profonde, constituée par une argile très fertile.
- C. Terre légère sableuse en bon état cultural. (Niveau de l'eau souterraine à 1 mètre de profondeur).
- D. Terre sableuse quelque peu argileuse, renfermant de l'humus jusqu'à 36 centimètres, riche en argile à partir de 1 mètre. (Niveau de l'eau souterraine à 1 m. 20).
- E. Terre argileuse lourde, drainée.
- F. Terre argileuse lourde, non drainée.

G. Terre argileuse profonde.

H. Terre argileuse demi-lourde et perméable.

### I. — Valeur du fumier.

Dans le tableau ci-dessous, Schulze a mentionné les différentes valeurs que prend le fumier selon qu'il est employé seul ou qu'on lui adjoint des engrais artificiels.

Valeur de 100 kilog. de fumier (moyenne de 4 années)

	Sans engrais artificiel	Fumure complete	Fumure Artificielle			Moyenne
			Sans azote	Sans acide phosphorique		
				Sans potasse		
Francs	Francs	Francs	Francs	Francs	Francs	
A.	4,20	0,90	1,16	0,81	1,07	1,03
B.	0,97	0,76	0,92	0,77	0,94	0,87
C.	1,15	0,92	0,61	0,91	0,87	0,91
D.	1,94	1,31	1,40	1,95	1,90	1,70
E.	0,70	0,52	0,64	0,54	0,76	0,59
F.	1,16	0,65	1,»»	0,72	1,15	0,96
G.	1,54	0,57	1,07	0,67	0,72	0,91
H.	1,79	0,75	1,12	0,51	1,17	1,»»
Moyennes.	1,31	0,80	1,»»	0,86	1,07	1,»»

De l'examen de ces chiffres, il ressort que la moyenne de la valeur du fumier est de 1 franc aux 100 kilog., et que cette valeur s'élève à 1 fr. 31 quand le fumier est employé seul, pour s'abaisser à 0 fr.80 lorsqu'on lui ajoute les trois engrais complémentaires. Enfin, selon que l'on supprime l'azote, l'acide phosphorique ou la potasse, le fumier prend comme valeurs : 1 fr., 0 fr. 86 ou 1 fr. 07.

Les chiffres du tableau fournissent encore matière à d'intéressantes observations :

La valeur moyenne du fumier varie de 0 fr. 87 à 1 fr. 03 pour les fermes A, B, C, F, G, H, c'est-à-dire reste à peu près la même, et, cependant, le sol de ces exploitations est loin d'avoir la même constitution, il est léger chez les unes, lourd chez les autres; on peut en conclure que la nature du sol, quand ce sol est en bon état de culture, n'a guère d'influence sur la valeur du fumier. Les exploitations D et E semblent faire exception : Schulze a trouvé pour l'une 1 fr. 70 et pour l'autre 0 fr. 59; d'où vient ce grand écart? Schulze l'attribue, en ce qui concerne l'exploitation D, à la constitution du sous-sol qui, riche

en argile, met obstacle au passage de l'eau chargée de substances nutritives. Le sol de la ferme E, au contraire, est froid, humide, lourd et profond ; dans ce milieu, les décompositions organiques ne se font qu'avec difficulté et très lentement, le fumier n'y peut exercer que médiocrement son action fertilisante.

Négligeant ces exceptions, on peut, d'une manière générale, constater que le fumier acquiert sa plus grande valeur quand on l'emploie seul, c'est-à-dire quand on ne lui adjoint pas d'engrais minéraux. (1)

II. — *Action fertilisante du fumier.*

Les proportions pour cent des éléments fertilisants du fumier utilisés par les plantes pendant une période de quatre années, sont exprimées par les chiffres que voici :

PROPORTION 0/0	Avec une Fumure complémentaire					Moyenne
	Sans Fumure minérale	Avec Fumure complète	Sans azote	Sans acide phosphorique	Sans potasse	
De l'Azote . . . . .	25,5	21,6	22,2	19	27,9	23,2
De l'Acide phosphor. . . . .	38	32,6	32,2	28,7	36,6	33,5
De la Potasse. . . . .	45,1	40,8	42	42,3	47,6	43,8

D'après ce tableau, on peut observer que la proportion d'azote utilisée est maximum là où les engrais minéraux font défaut, et qu'en présence de ces engrais, la proportion atteint sa plus grande valeur quand la potasse fait défaut et sa valeur minimum quand l'acide phosphorique ne figure pas dans la fumure.

Pour l'acide phosphorique, cet élément a été utilisé en plus grande proportion, là où l'engrais minéral a fait défaut et particulièrement l'engrais potassique. La plus faible proportion est présentée par une fumure minérale dépourvue d'acide phosphorique.

Une fumure phosphatée jointe au fumier augmente l'action de l'azote et de l'acide phosphorique que renferme celui-ci.

En ce qui concerne la potasse, 43,8 pour cent de cet élément du fumier sont absorbés par les végétaux et cette proportion est médiocrement influencée par les engrais minéraux, puisqu'elle ne varie que de 40,8 à 47,6 pour cent.

(1) Ce serait une grave erreur d'en conclure, comme on pourrait le faire à première vue, qu'il vaut mieux employer le fumier seul, sans engrais complémentaires. Il est évident, en effet, qu'un engrais quel qu'il soit, fumier ou autre, étant employé à l'exclusion de tout autre, c'est à lui seul qu'est attribuée la récolte ; il en acquiert forcément une plus grande valeur.

Le premier chiffre, le plus bas, résulte de l'emploi d'une fumure minérale complète, le second, le plus élevé, de l'emploi d'une fumure minérale dépourvue de potasse.

La proportion de potasse fournie par le fumier s'élève en moyenne à 44 pour cent.

	Valeur du Fumier	PROPORTION		
		d'azote utilisée	d'acide phosphorique utilisé	de potasse utilisée
1 <sup>re</sup> année . . . . .	60,1	43,0	45,1	57,0
2 <sup>e</sup> — . . . . .	14,2	27,8	27,1	15,5
3 <sup>e</sup> — . . . . .	13,4	16,6	14,9	12,7
4 <sup>e</sup> — . . . . .	12,3	12,6	12,9	14,8
	100,0	100,0	100,0	100,0

Dans ce dernier tableau, Schulze mentionne les fluctuations de la valeur du fumier, les variations des proportions d'azote, d'acide phosphorique et de potasse successivement fournies par le fumier pendant les quatre années d'expériences. On peut voir ainsi que l'action fertilisante du fumier se manifeste surtout la première année de son application.

P.-L. LAURENT.

## La Motoculture

La diminution de la main-d'œuvre agricole et la nécessité de faire rapporter à la terre le maximum de ses capacités productrices imposent aux agriculteurs de rechercher les moyens mécaniques de meilleur travail du sol. Parmi les appareils nombreux qui sollicitaient la curiosité des visiteurs au dernier Concours agricole, il en est un qui fut une véritable révélation, c'est le Motoculteur Mayenbourg, dont les essais en grande culture furent poursuivis pendant une semaine à Massy-Palaiseau, chez MM. de Vilmorin-Andrieux, devant un public compétent et séduit.

### *Le Motoculteur gratte le sol comme un blaireau*

Un moteur vertical de 15 chevaux, 2 cylindres, marchant au pétrole, à l'essence ou au benzol, est monté sur un châssis supporté par 4 roues, deux énormes roues motrices à l'arrière et deux petites roues directrices à l'avant.

La commande de direction, guidée par un volant, agit sur un jeu de chaînes, et le Motoculteur peut virer exactement sur place, parce qu'une roue arrière, celle du centre de la courbe, reste immobilisée, tandis que l'autre décrit autour d'elle, une demi-circonférence parfaite. La partie travaillante essentielle de l'appareil diffère de tout ce que les constructeurs ont imaginé jusqu'ici. Ce n'est point le soulèvement d'un cube de terre de l'araire, ni le bêchage mécanique de l'ancienne machine Darby, pas plus que les herses et foreuses à disques ; mais c'est un travail de grattage, d'émiettement du sol, comme le font les Blaireaux, les Taupes, les Lapins pour creuser leurs galeries.

Sur un axe central, embrayé directement sur les roues motrices, sont disposées des rangées de supports qui soutiennent chacun une série de 4 griffes à forme de crochet. La griffe d'acier très résistante se place et se déplace avec une simplicité extrême : un demi-tour de main elle est posée, un demi-tour de main elle est enlevée. Chaque griffe s'accroche sur un ressort à boudin puissant et souple à la fois, si bien que ce mode d'attache permet à la griffe de supporter tous les heurts, de résister à tous les chocs, de subir sans fatigue toutes les pressions. En effet, vient-elle à rencontrer une petite pierre qu'elle l'agrippe et la rejette, mais la pierre est-elle grosse qu'alors les ressorts fléchissent en arrière, latéralement, en tous sens, et la pierre glisse au voisinage de la griffe voisine où, saisie comme dans les dents d'une fourchette crochue, elle est enfin rejetée, ramenée à la surface du sol. A Massy-Palaiseau, les expérimentateurs ont placé sur le passage de la machine des pavés, des blocs de meulière de 10 à 15 kilos qui ont été relancés sans que les griffes se brisent et sans qu'aucun ralentissement dans la marche se soit produit.

La série des 4 griffes s'adapte et se retire également avec la plus ingénieuse facilité. Dans deux encoches, se logent les extrémités de l'axe de la série, puis les deux branches terminales du ressort à boudin, qui sont rectilignes avec un angle court à la pointe, viennent, par légère pression, s'encastrent sous un montant du support et se trouvent en même temps maintenir la série et assurer l'arrêt de tension du ressort. Veut-on déplacer la série, qu'il suffit d'un levier quelconque, ciseau à froid, tournevis ou manche de tenailles, pour dégager les deux tiges du ressort et instantanément libérer les 4 griffes. L'ensemble des parties travaillantes peut supporter 30 séries de 4 griffes soit en tout 120 griffes ; un carter de tôle protège le tout. Il faut signaler que ces 120 griffes, qui constituent l'organe complet d'action, coûtent en tout 6 francs, un sou la griffe, et que les frais de remplacement, par suite de bris ou d'usure, sont donc insignifiants.

Lorsque le Motoculteur arrive sur un champ en friche, l'axe hérissé des griffes, jusqu'alors relevé et débrayé, qui oscille autour des roues motrices comme un étrier, est descendu au ras du sol par le mécanicien. Celui-ci règle la profondeur à donner par deux patins dont la tige glisse dans une gaine ; après quoi, il remonte sur son siège, embraye l'axe et le fait tourner à 180 tours à la minute, puis commande la marche en avant.

Aussitôt, ces 180 griffes tournant à 180 tours, grattent, triturent le sol, l'émiettent et le projettent violemment en arrière. L'impression première de ce travail est absolument extraordinaire ; on imagine un groupe de rongeurs géants qui s'attellent ardemment au creusement d'une galerie monstre. Seulement, pour éviter que ces projecteurs ne lancent trop en arrière la terre arable, un balai de tiges métalliques suit le carter et rabat les projections sur le terrain. Après que l'appareil est passé, si l'on piétine le travail, on marche comme sur une couche de mousse épaisse, souple et molle. En raison de sa façon de travailler, les constructeurs ont donné à l'armature de griffes le nom de fraise.

Le Motoculteur fait 2 m. 20 de largeur, et le sillon des roues est recouvert par le travail de la fraise. D'ailleurs, un des grands avantages de ce Motoculteur réside dans son poids extrêmement léger, si l'on considère que, faisant un labour de 2 m. 20, supportant un moteur de 15 chevaux, le tout, en ordre de marche, avec la totalité des griffes montées ne pèse que 1.320 kilos. D'autre part, un seul mécanicien suffit amplement à le conduire dans tous les terrains, même avec des pentes accentuées. A l'extrémité du champ, le conducteur arrête la machine, remonte la fraise par une manivelle qui enroule un câble d'acier, puis il tourne sur place et fait une nouvelle bande de labour. Grâce aux patins de réglage, on peut faire varier la profondeur de l'ameublissement, entre 5 centimètres et 25 centimètres. Naturellement, la vitesse du Motoculteur est en rapport direct avec l'importance du travail à fournir, tant par la profondeur que par la nature et l'état du sol. Dans une terre franche, moyennement humide, la machine peut faire au minimum un hectare par jour à 25 centimètres, et jusqu'à 8 à 10 hectares en scarifiage superficiel.

#### *Le Motoculteur est un appareil engrais*

Aussi originale que soit cette création de la mécanique rurale, elle ne mériterait qu'un calcul mathématique du rendement à l'effort, de dépense à l'hectare, de la qualité du travail fourni, comparativement à d'autres appareils de motoculture, si elle n'apportait à la réflexion des agronomes des principes nouveaux de culture.

Il n'est bruit, en ce moment, dans les milieux agricoles, que des procédés ouest-américains du Dry-Farming, quoique à la vérité ces méthodes culturales soient la plus large application de ce que les peuples de la Méditerranée ont pratiqué depuis longtemps, à savoir que le binage superficiel du sol entretient l'humidité et favorise l'activité de la végétation. Néanmoins, ce qu'il faut retenir pour la France de la leçon de chose américaine, c'est qu'ils obtiennent *sans engrais ni fumier* des récoltes rémunératrices, et cela rien que par le bon entretien du Mulch, c'est-à-dire de l'écroûtement ininterrompu de la surface des terres. Il se produit indubitablement par la trituration une *nitrification intense* qui permet la digestion complète, l'assimilation intégrale par les plantes, de toutes les réserves souterraines en matières organiques azotées.

Les formes et le processus de la nitrification sont familiers aux praticiens de la culture. Tout le monde sait que, pour arriver à la formation de l'ammoniaque et à celle consécutive de l'azote nitrique, des nitrates solubles, il faut d'abord de l'air, beaucoup d'air, parce que les ferments sont aérobies; et puis ensuite il faut agiter la terre, afin que les ferments soient mobilisés, qu'on les mette sans cesse devant une nourriture nouvelle, devant un nouveau centre d'activité. Toutes les expériences de laboratoire ont confirmé d'une façon éclatante ces faits, que la pratique résoud constamment sur le terrain, et, s'il fallait une nouvelle preuve de la puissance de digestion des richesses azotées par la mulsion du sol, les Américains, les Algériens, les Tunisiens nous la fourniraient, eux qui moissonnent du blé sans jamais répandre d'engrais et ne comptent que sur la stimulation du ferment nitrique par les façons superficielles.

C'est pourquoi le Motoculteur nous apporte un moyen remarquablement actif de pulvérisation, d'aération des sols, de dispersion du ferment. En effet, quand l'appareil travaille, on voit par l'émiettement du sol, l'air entraîné intimement dans la masse et mélangé aux particules terreuses exactement comme il est retenu dans du blanc d'œuf émulsionné. Il n'est point de molécule, de grain de sable, de petite motte qui ne se trouve enrobée d'air. Aussi conçoit-on ce qu'au Printemps, au moment où les gens des campagnes disent que la terre se réveille, que la terre est en amour, un tel appareil peut produire comme activité nitrifiante et génératrice de végétation!

Toutefois, les professionnels qui ont suivi les expériences se sont posé les questions suivantes: la suppression des mottes est-elle désirable? Le fumier est-il toujours intimement incorporé au sol. Enfin, en raison du parfait ame-

blissement du sol, celui-ci ne risque-t-il pas de manquer de consistance? C'est ce que nous allons voir.

#### *Faut-il des mottes dans les labours d'hiver?*

Il faut dire tout d'abord que l'argument ne porte guère sur les blés de printemps, qui n'entrent que pour une très petite part dans les emblavures françaises, puisque dans la moyenne des 5 dernières années, la proportion de blé de Printemps dans le total des surfaces ensemencées de blé ne dépasse pas 4 p. 100. On ne doit donc retenir la discussion que pour les avoines et la betterave. Or, d'excellents agriculteurs des terres fortes de la Beauce ou du Bassin parisien, qui font à l'Automne des labours de préparation pour les semences de Printemps, considèrent comme indispensable de laisser les grosses mottes produites par la charrue subir les morsures de l'Hiver, afin que la pluie et le gel viennent y faire pénétrer l'air et les déliter. Cette façon de procéder est parfaitement adaptée au travail de la charrue actuelle. Cependant l'exposition des mottes aux agents atmosphériques, c'est, en somme, la pénétration aérienne abandonnée d'une façon incertaine aux caprices de la météorologie hivernale. S'il ne gèle pas ou peu, comme cette année, l'air ne pénètre point et la motte n'est pas délitée. N'est-ce pas au contraire bien plus prévoyant d'emmagasiner mécaniquement cet air et de déliter par avance les mottes de son champ? Le rôle de l'homme moderne, de l'homme vainqueur des éléments, n'est-il pas de préparer lui-même l'œuvre de fécondité plutôt que de l'attendre passivement de la nature!

Or, avec le Motoculteur, dès que les céréales sont récoltées, l'appareil fait un déchaumage immédiat et de première qualité par le mélange intime des chaumes avec le sol; puis, à l'Automne, il effectue un ou deux labours profonds, et la terre repose pendant l'Hiver. La surface extérieure est régulière; on dirait à peine que les griffes l'ont mordue; mais c'est un sol d'une porosité extrême; il absorbe bien mieux l'eau de pluie que les surfaces motteuses et lui permet de s'égoutter dans le sous-sol avec le minimum de stagnation superficielle. D'autre part, lorsque le tassement se produit, il y a une énorme quantité d'air emmagasinée, de cet air qui pénètre dans toute la masse, de cet air qui se trouve intimement incorporé aux éléments physiques et organiques de la terre. On peut donc logiquement admettre que le Motoculteur est apte à faire de très bons labours de préparation, même dans les sols compacts, parce que partant d'une base différente de celle la charrue, il aboutit à de bien meilleurs résultats.

### *L'enfouissement des fumiers et des engrais verts*

L'ameublissement du sol, son aération intense favorisent la nitrification, assurent l'utilisation des richesses humiques souterraines ; aussi faut-il rendre copieusement aux champs les matières exportées par les récoltes et répandre des engrais chimiques aussi bien que du fumier de ferme et des engrais verts. Pour les engrais chimiques, le Motoculteur assure une très homogène répartition des sels ; quant au fumier de ferme, tandis qu'à la charrue il glisse dans le fond du sillon et se trouve enfoui par paquets, de place en place, avec le Motoculteur, au contraire, aussi long et paillieux qu'il soit, tous ses éléments sont accrochés par les griffes, incorporés au sol sur toute la profondeur et la largeur du labour, de telle manière que le mélange est intime, rationnel, complet. Et c'est une des bonnes conditions de la décomposition du fumier que le mettre en contact étroit avec les particules aérées et finement divisées du sol. A Massy-Palaiseau, on a fait étaler devant la machine du fumier et des boîtes de paille, qui ont été déchîtés et enfouis très parfaitement.

### *Labours légers, ensemencements, sarclages*

Après que les terres ont été soigneusement préparées et fumées, le Motoculteur continue son œuvre par les labours qui précèdent les semailles, et là il se révèle comme un outil remarquable. La fraise gratte superficiellement le sol à la profondeur où l'on doit enterrer la graine ; elle assure un écroûtement si régulier qu'il n'est point besoin de perdre de temps, ni de faire piétiner le sol par les chevaux, car le moteur remorque sans effort un semoir mécanique et une herse ou un rouleau, de telle façon qu'après un seul passage de ce groupe d'appareils le sol est rendu propice à faire rapidement germer les semences, et celles-ci sont logées et recouvertes.

Il apparaît également que, pour les sarclages de betteraves, de pommes de terre, de maïs, etc., le Motoculteur doit les exécuter dans les plus favorables conditions de perfection et de commodité, puisqu'on peut faire varier à volonté la largeur travaillante de la fraise, en supprimant autant de griffes et de séries de griffes que la disposition des rangs le commande.

### *Applications générales*

Tel qu'il a été présenté à Massy-Palaiseau et sans tenir compte de quelques améliorations de détail que son inventeur est en train de réaliser, l'appareil de Meyenbourg éclaire de vues nouvelles nos façons de comprendre le travail du sol. Il s'applique moins à faire beaucoup qu'à faire bien, et il est certain que, dans de nombreuses exploitations françaises, il rendra les plus grands

services. Il n'y a pas d'appareil universel. Toutefois celui-ci, d'après les expériences très sérieusement conduites de Massy, s'est révélé propre à faire les labours coutumiers de la ferme incomparablement mieux que le versoir de la charrue ; il assure des travaux d'ensemencement remarquables, et les sarclages, binages, scarifiages, sont effectués de la plus souhaitable façon.

Enfin, là où son emploi est nettement indiqué, c'est dans les pays secs, où la pratique du Dry-Farming s'impose, comme en Afrique du Nord. Alors qu'il est très difficile, avec les moyens ordinaires, de faire des labours bienfaisants d'été en raison de l'état de sécheresse extrême de la terre, on pourra désormais les faire, quelle que soit la dureté du sol, tellement ce procédé de griffage, d'action rapide et répétée de la fraise, vient mécaniquement à bout de toutes les résistances. De quel secours ne sera-t-il pas aussi, ce Motoculteur, aux applications multiples, dans la culture des Céréales en lignes espacées que fait M. Bourdiol à Rivoli, au bon exemple duquel vont se ranger tous les colons d'Algérie, de la Tunisie et du Maroc. D'autant que bientôt les Agriculteurs du Maghreb compléteront cette formule de monoculture céréalière par l'alternance des légumineuses sarclées. Ajoutons que le Coton se trouvera bien du travail de l'appareil de Meyenbourg, de même que la Vigne et les agrumes.

Bref une nouvelle formule de génie rural nous est donnée ; elle s'appuie sur les plus solides acquisitions de la science et de la pratique agronomiques ; sans qu'on puisse se prononcer définitivement sur les résultats qu'on en peut attendre, puisque les applications en grande culture fourniront seules les conclusions dernières, du moins elle mérite l'attention soutenue de tous les propriétaires clairvoyants. Actuellement, l'Agriculture néglige encore d'utiliser complètement les matières fertilisantes qu'elle confie au sol ; c'est une industrie qui n'épuise pas en totalité ses capacités extractives, qui laisse perdre des sous-produits ; c'est un luxe et un gaspillage qui doivent prendre fin.

Jean LEJEUX.

---

## La Commission sénatoriale et l'Impôt sur le revenu

---

Le ministre des Finances a reçu le 24 avril communication d'une note de M. Aimond, rapporteur général de la Commission sénatoriale de l'impôt sur le revenu, résumant les principes du projet qu'il compte présenter à la Commission qui lui en a donné mandat.

M. Klotz procède à l'étude de ce document qui sera soumis au Conseil des ministres.

Voici, d'après *Le Temps* du 26 avril, l'analyse détaillée du projet rédigé par M. Aimond.

La réforme envisagée comprend trois parties :

- 1° Suppression ou modification de plusieurs contributions directes ;
- 2° Réforme du régime fiscal des valeurs mobilières ;
- 3° Etablissement d'un impôt général sur le revenu.

#### I. — CONTRIBUTIONS DIRECTES

La contribution personnelle-mobilière est supprimée.

La contribution des portes et fenêtres est supprimée.

La contribution foncière des propriétés non bâties est transformée en un impôt de quotité, calculé au taux de 4 0 0, sur le revenu net de ces propriétés.

#### II. — VALEURS MOBILIÈRES

##### *Rentes sur l'Etat français et emprunts des Colonies françaises*

Les emprunts antérieurs à la promulgation de la loi nouvelle continueraient à être exempts de tout impôt spécial.

Les emprunts postérieurs pourraient être soumis au régime du droit commun.

##### *Actions et obligations françaises*

*Titres au porteur.* — Taxe de 12 0 0 sur le revenu (4 0 0 d'impôt sur le revenu, 2 0 0 en remplacement du droit de timbre, 6 0 0 en remplacement du droit de transmission).

*Titres nominatifs.* — a) Taxe de 6 0 0 sur le revenu (4 0 0 d'impôt sur le revenu, 2 0 0 de droit de timbre).

b) Droit de transmission de 0 fr. 75 0 0 de la valeur négociable en cas de transfert ou de conversion du nominatif au porteur.

##### *Actions ou obligations des Sociétés, villes et provinces étrangères*

*Titres au porteur.* — Taxe de 12 0 0 (4 + 2 + 6) sur le revenu.

##### 1° Valeurs actuellement soumises aux trois taxes sous le régime dit de l'abonnement

*Titres nominatifs.* — En principe, taxe de 12 0 0 sur le revenu, comme pour les titres au porteur ; mais faculté d'obtenir l'application à ces titres nominatifs du régime des titres nominatifs français, c'est-à-dire taxe de 6 0 0 sur le revenu, plus droit de transmission de 0 fr. 75 0 0 en cas de transfert ou

de conversion du nominatif au porteur, en constituant en France, un bureau de transfert dans certaines conditions à déterminer.

*Mode de perception.* — Maintien pour ces valeurs du régime actuel dit de l'abonnement avec les améliorations suivantes :

a) Substitution possible d'une Société française à la Société étrangère émetteuse des titres, pour l'accomplissement des formalités et des engagements à prendre ;

b) Paiement provisoire des taxes dès l'émission, sur déclaration de la Société, sauf régularisation ultérieure de la perception ;

c) Faculté de soumettre les titres nominatifs étrangers au même régime que les titres nominatifs français à la condition de l'établissement en France d'un bureau de transfert comme il vient d'être dit ;

d) Organisation dans des conditions à déterminer de bureaux d'administration analogues à ceux qui fonctionnent en Hollande, afin de permettre aux Sociétés étrangères de récupérer sur les porteurs français de leurs titres les taxes françaises.

##### 2° Valeurs non soumises au régime dit de l'abonnement

*Titres nominatifs ou au porteur sans distinction.* — a) Droit de timbre à 2 0 0 de la valeur nominale du titre ou de la valeur de négociation si elle est plus élevée ;

b) Droit de timbre périodique de 1 0 0 de cette même valeur exigible tous les six ans, par exemple.

##### *Fonds d'Etats étrangers*

Taxe de 4 0 0 sur le montant des coupons attachés au titre (faculté de recouppement tous les cinq ans).

#### III. — IMPÔT GÉNÉRAL SUR LE REVENU

L'impôt est dû par toute personne résidant habituellement en France et dont le revenu imposable dépasse un minimum fixé (750 à 3.000 francs) suivant la population de la commune du lieu de l'imposition.

Il est établi au lieu de la résidence du contribuable, ou en cas de pluralité de résidence, au lieu de sa résidence principale.

L'impôt est calculé d'après l'ensemble du revenu *net* annuel dont jouit le contribuable au 1<sup>er</sup> janvier, sous déduction des intérêts des dettes à sa charge.

Si le revenu ne dépasse pas 12.000 francs, il est, avant toute taxation, diminué, pour chaque personne à la charge du contribuable, *en sus de la*

deuxième, d'une somme égale au 6 10<sup>m</sup>e de la somme fixée comme limite d'exemption dans la commune.

Chaque contribuable n'est taxé que sur la portion de son revenu qui, après les déductions éventuelles pour charges de famille, excède la limite d'exemption.

Le taux de l'impôt est dégressif; il est fixé à 5 0 0 du revenu, pour la fraction supérieure à 25.000 francs et décroît graduellement jusqu'à 0 fr. 50 pour 0 0, pour la fraction comprise entre la limite d'exemption et 5.000 fr.

Le contribuable peut se placer à son gré sous le régime. *soit de la déclaration, soit de l'évaluation administrative.*

La déclaration doit être *détaillée.*

Le *revenu déclaré sert de base à l'impôt*, si la preuve d'une dissimulation ne peut être rapportée.

A l'égard des contribuables qui n'ont pas souscrit de déclaration, l'agent de l'assiette procède à trois évaluations différentes :

1<sup>e</sup> Evaluation détaillée en tenant compte des seuls revenus dont le montant est connu de *façon certaine*; cette évaluation est complétée, s'il y a lieu, par une évaluation forfaitaire des bénéfices professionnels (50 fois le montant du principal de la patente) et des revenus de l'exploitation agricole (somme égale au revenu net foncier).

2<sup>e</sup> Evaluation détaillée obtenue en faisant état non plus seulement des données certaines, mais encore de toute présomption recueillie au moyen des lois existantes.

3<sup>e</sup> Evaluation globale, par application d'un coefficient déterminé à la valeur locative de l'habitation ou des habitations, avec majoration éventuelle du résultat de cette opération en raison des domestiques, des voitures, des embarcations de plaisance et de la valeur du mobilier assuré.

*L'évaluation la plus élevée sert de base à l'impôt.*

Toutefois, si l'évaluation retenue est celle qui a été obtenue en tenant compte des revenus présumés (2<sup>e</sup> système), le contribuable, en affirmant simplement que son revenu est inférieur à ladite évaluation, a droit d'obtenir que sa cotisation soit calculée sur celle des deux autres évaluations (1<sup>er</sup> ou 3<sup>e</sup> système) qui est la plus élevée.

Tout contribuable omis au rôle ou insuffisamment imposé peut être assujéti par voie de rôle supplémentaire à un impôt égal aux sommes dont le Trésor a été indûment privé.

A titre de pénalité, le supplément est porté au quintuple des mêmes

sommes au cas où le contribuable aurait produit soit une fausse déclaration, soit des allégations inexactes à l'appui d'une réclamation.

Les noms des contribuables ayant encouru des pénalités de cette nature sont rendus publics.

*Equilibre général de la réforme*

Modifications apportées au régime actuel	Différences par rapport aux recettes actuelles (part de l'Etat)	
	En plus millions	En moins millions
Suppression de la contribution personnelle-mobilière . .	»	110
Suppression de la contribution des portes et fenêtres. . .	»	70
Réforme de la contribution foncière des propriétés non bâties . . . . .	»	60
Réforme du régime fiscal des valeurs mobilières . . . . .	50	»
Etablissement d'un impôt général sur le revenu . . . . .	190	»
	240	240

En ce qui concerne les centimes locaux additionnels aux contributions supprimées (personnelle-mobilière et portes et fenêtres) aucune décision n'a été prise; le système de la Commission ne comporte plus la réforme complète des impositions locales; pour remplacer les centimes des deux contributions supprimées, le rapporteur paraît tendre à la création d'une taxe départementale et communale sur les valeurs locatives d'habitation.

Mercuriale du Marché de Senlis

DATES des MARCHÉS	FROMENT (le quintal)				SEIGLE le quintal	AVOINE (le quintal)		
	1 <sup>re</sup> qualité	2 <sup>e</sup> qualité	3 <sup>e</sup> qualité	4 <sup>e</sup> qualité		1 <sup>re</sup> qualité	2 <sup>e</sup> qualité	3 <sup>e</sup> qualité
7 Mai.....	30 50	29 50	» »	» »	18 50	22 50	21 50	20 50
14 — .....	30 50	29 50	» »	» »	18 50	22 50	21 50	20 50
21 — .....	30 25	29 25	» »	» »	19 50	21 50	20 50	20 »
28 — .....	30 25	29 25	» »	» »	19 50	21 50	20 50	20 »
— .....	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »

Marché de la Villette du Jeudi 6 Juin 1912

	1 <sup>re</sup> qualité	2 <sup>e</sup> qualité	3 <sup>e</sup> qualité	Prix extrêmes	
Bœufs ..... kilog net	1 86	1 66	1 56	1 36	1 96
Vaches..... —	1 86	1 60	1 50	1 30	1 96
Taureaux..... —	1 54	1 44	1 40	1 30	1 61
Veaux..... —	2 30	2 00	1 80	1 50	2 50
Moutons..... —	2 40	2 26	2 00	1 80	2 60
Porcs gras..... —	1 97	1 94	1 92	1 90	2 »
Porcs maigres. —	1 97	1 94	1 92	1 90	2 »

Peaux de moutons : de 3 fr. à 6 50

Agence Générale d'Assurances de toute nature

Assurances contre l'Incendie, contre les Accidents, la Grêle et le Vol

Assurances sur la Vie, Rentes viagères

traitées avec les principales Compagnies Françaises

S'adresser pour renseignements à M. DRIVIÈRE, 4, rue de la Tonnellerie, à Senlis,  
le Mardi, ou par correspondance.

GRAINES DE BETTERAVES

du Domaine de GATERSLEBEN (Saxe)

rivalisant avantageusement avec les meilleures marques allemandes

RÉGULARITÉ & PIVOTAGE PARFAITS

Edouard PRÉVOST, Agent Général

A NANTEUIL-LE-HAUDOUIN (OISE)

Téléphone N° 11

IMPRIMERIE -- LIBRAIRIE -- PAPETERIE -- RELIURES

Spécialité de Fournitures Classiques

E. VIGNON FILS

1, rue Saint-Pierre, SENLIS (OISE)

# SOCIÉTÉ AGRICOLE DE SENLIS

CAPITAL : 200.000 FRANCS

La Société peut acheter en ce moment pour le compte de ses Associés et à des conditions *très avantageuses*, tous engrais des meilleures marques.

Elle achète pour leur compte tout ce qui est nécessaire, engrais, tourteaux, instruments, liens et ficelles, charbons, essence pour moteurs, bestiaux, etc.

Elle leur fait crédit pour trois mois, six mois ou plus, moyennant 1 fr. 0/0 par trois mois.

Elle leur prête les fonds qui leur sont nécessaires, sur warrants de leurs meules, alcools en bacs, etc.

*Prière aux cultivateurs d'adresser les commandes et les demandes pour ceux qui voudraient en faire partie, à M. BONAMY, 25, rue du Châtel.*

TÉLÉPHONE N° 44

## ÉTABLISSEMENTS DE LIANCOURT (Oise)

*Les plus importantes du monde*

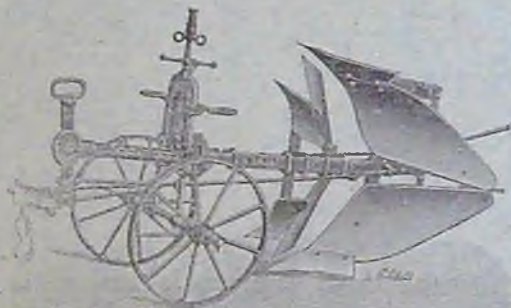
pour la fabrication des BRABANTS DOUBLES

# A. BAJAC

O \* O † † † †

*Ingénieur-Constructeur*

SEUL  
GRAND PRIX  
pour  
les Machines  
agricoles  
françaises  
à l'Exposition  
Universelle  
de Paris 1889



Hors Concours  
Membre  
du Jury  
des  
Récompenses  
à l'Exposition  
Universelle  
de Paris 1900

**Brabant double** avec Versoirs cylindriques coupe n° 3  
pour labours profonds de 0<sup>m</sup>30 et au-delà.

*Ces versoirs se font en nouvel acier « TRIPLEX INFERNAL ECLAIR »  
absolument incomparable comme travail et longue durée*

**OUTILLAGE COMPLET ET PERFECTIONNÉ POUR TOUTES CULTURES**

DEMANDER LE CATALOGUE GÉNÉRAL